

Délibération n°2025-06-17-20-CA

Portant révision de la durée de financement des aides au séjour à l'étranger des étudiants (dispositif AMI-MESRI) à compter de l'année universitaire 2025 / 2026

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 juin 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la Circulaire n° MENS2508577C du Ministère de l'enseignement supérieur, MENESR – DGESIP A2-1 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2025-2026, en date du 28 mars 2025,

Vu les Statuts d'Aix Marseille Université,

Vu la délibération n°2021/03/22/-20 du Conseil d'administration relative aux nouvelles modalités de gestion du dispositif AMI MESRI, en date du 22 juin 2021,

Considérant que la modification prévoit que les séjours à l'étranger éligibles à un financement peuvent désormais avoir une durée comprise entre un et dix mois consécutifs, dans la limite d'un plafond global de dix mois sur l'ensemble du parcours d'études supérieures,

Considérant que cet élargissement de la durée du séjour constitue une prescription visant à permettre à un nombre plus important d'étudiants de bénéficier du dispositif de mobilité internationale,

Considérant en conséquence qu'il convient de procéder à la modification de la délibération précédemment adoptée,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE la modification du critère de la durée du séjour.

La durée du séjour aidé d'un étudiant à l'étranger ne peut être inférieure à un mois ni supérieure à dix mois consécutifs. Au cours de l'ensemble de ses études supérieures, l'étudiant ne peut bénéficier d'une aide à la mobilité cumulée supérieure à dix mois.

Article 2 :

La version consolidée des modalités de gestion du dispositif AMI-MESRI est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 17 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 juin 2025,
Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **24 JUIN 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **24 JUIN 2025**